



DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 12 FEVRIER 2026

Séance du douze février de l'an deux mille vingt-six.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : trente janvier de l'an deux mille vingt-six.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 54

Pouvoirs : 10

Votants : 64

Absents : 30

Présents : Mmes ARNOUX Nadine (S) - BAHU Martine - M. BORNIGAL Christian - Mme CARREL-TORLET Josy - MM. CASSA Michel - CAZERES Jean-Michel - Mmes CHAMPAULT Agnès - CLERGOT Adeline - MM. COLLARD Michel - CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DAUDRÉ Antoine - DELOBELLE Yann - DI PIZIO Laurent - Mmes DOLLEANS Maryline (S) - DOUAT Virginie - MM. DOUCET Didier - DUBOIS Sylvain - FAYOLLE Pascal - GAGE Daniel - Mmes GIBERT Dominique - GROSS Auriane - MM. HAUDRECHY Jean-Pierre - HEURTAUT Damien - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - Mmes LEMOINE Sophie - LEROY Astride - M. LEVASSEUR Bernard - Mme LOBIN Martine - MM. LUKUNGA Joseph - MARGOTTET Jérôme - MARTIN James (S) - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MOINAT Lysiane - MM. MOREIRA Georges - NAPORA Pierre - Mme NIVASSE Françoise - MM. PETERS Stéphane - PHILIPON François - PIAU Philippe (S) - Mme POTTIER Cécile - M. PROFFIT Benoît - Mme RANSON Elisabeth - MM. SALSAT Jean-Marie - SICARD Louis - SPEMENT Michel - TASSIN Joel - TAVERNIER Thierry - THIENPONT Emmanuel - TOURTE Erick (S) - Mmes VERCLEYEN Sylvie - WILLET Catherine.

Absents : Mmes ANNERAUD-POULAIN Evelyne - AYADI Hanene - MM. BIZOUARD Alain - CHERON Yves - CLOUET Jean-Louis - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - DECLEIR Daniel - DEMORY Thibaud - DOUET Jean-Paul - DUVILLIER Benoit-Dominique - ETAIN Pascal - GERMAIN Christophe - GILLET Franck - GONIAUX Joël - HOULLIER Michel - KUBISZ Richard - Mme LEGRAND Karine - M. LEGRIS Jean-Luc - Mme LEROY Ghislaine - M. LEYRIS Yann - Mme MEUNIER Anke - M. RAMIZ Jean-Michel - Mme RULENCE Dorothee - MM. RYCHTARIK Jean-Paul (Excusé) - SELLIER Gilles - SMAGUINE Dominique - Mmes VALUN Yvette - VANIER Martine - M. XUEREF Stéphane.

Pouvoirs : Mme CAVALETTI Véronique (Feigneux) à Mme POTTIER Cécile (Marolles) - M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. COLLARD Michel (Ivors) - Mme DELBOUYS Rachel (Crépy-en-Valois) à Mme MOINAT Lysiane (Crépy-en-Valois) - M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) à M. GAGE Daniel (Orrouy) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) - M. LEBRUN François (Neufchelles) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - M. LEGOUY Claude (Crépy-en-Valois) à M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à Mme NIVASSE Françoise (Crépy-en-Valois) - Mme RUGALA Cécilia (Crépy-en-Valois) à Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) - Mme WOLSKI Murielle (Crépy-en-Valois) à M. FAYOLLE Pascal (Crépy-en-Valois).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel COLLARD

Délibération n° 2026 / 08

Objet : Fixation des taux de fiscalité 2026 (reconduction de 2025)

EXPOSE

Concomitamment à l'examen et au vote du Budget Primitif 2026, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité 2025 pour ce nouvel exercice

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 relatifs à la fixation des taux d'imposition des taxes locales,

VU l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts indiquant les conséquences fiscales de la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) pour les communes et l'EPCI,

VU la Délibération n° 2016 / 68 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 décidant de la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique pour la CCPV à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la Délibération n° 2026 / 07 du Conseil Communautaire du 12 février 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 de la CCPV

CONSIDERANT qu'une présentation par fonction et par nature du Budget a été faite en séance par le Président, sur la base des projets de délibération transmis aux Conseillers Communautaires avec leur convocation,

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire les taux de fiscalité antérieurs pour l'exercice 2026,

DELIBERE
A l'unanimité,

APPROUVE les taux de fiscalité suivants pour l'année 2026 (reconduction des taux 2025) :

Taxes concernées	2026
Taxe d'Habitation	3,82%
Foncier Bâti	3,96%
Foncier non Bâti	8,19%
TEOM	10,11%
CFE unique	23,04%

DÉCIDE de mettre en réserve la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun

Fait et délibéré, le 12 février 2026, à Crépy en Valois.

Michel COLLARD
Secrétaire de séance,



Didier DOUCET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois